

**Procès verbal du Conseil d'École du mardi 8 mars 2022****École maternelle Jean-Jaurès Pins-Justaret / Villate****Présents :****Enseignantes :** Mmes EL KINANI, EYCHENNE, PONS, RAVALOMANDA, SAUGEON.**Mairie de Pins-Justaret :** Mme TARDIEU, Mme FAUR**Mairie de Villate :** M. RADJA, M. GALÉA**Parents d'élèves :** Mme BIRE BAGUÉ**ALAÉ :** Mme COFFE Barbara (nouvelle directrice nommée depuis le 07.02.2022).**Secrétaire de séance :** Mme PONS**Absents excusés :** Mme CHRISTOPHE Inspectrice de l'Éducation Nationale et le RASED.**ÉCOLE****Contexte COVID : hygiène, sécurité, absences et remplacements.**

Dans le cadre de la crise sanitaire le protocole est mis à jour en fonction de l'évolution de la pandémie, les règles sur les contacts à risque sont reprecisées.

Depuis le 07 mars 2022, le protocole sanitaire est passé du niveau 3 au niveau 2 (jaune) avec un allègement du protocole et il sera modifié le 14 mars avec le retrait du port du masque en intérieur.

Le protocole du niveau 3 vécu jusqu'alors a eu de multiples incidences sur l'organisation de l'école : Lavages des mains répétés, brassages entre classes proscrits en intérieur, réorganisation des récréations, des services, modification des temps de pause des ATSEM, limitation des réunions en présentiel entre enseignants et autres acteurs de l'école, limitation des rencontres avec les familles, report voire annulation des échanges avec l'extérieur (spectacles, cinéma, médiathèque), organisation des classes et de l'occupation des locaux...

Des mesures départementales ont été prises afin de limiter au maximum les fermetures totales d'écoles ou de classes en cas d'absence non remplacée d'un enseignant, ses élèves n'ont pas été répartis dans les autres classes, les familles ont gardé leurs enfants, seuls les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ont été accueillis (La liste des professions a été établie par la Direction Académique de l'Education Nationale.) Les familles ont été informées le plus tôt possible de l'absence de l'enseignant et de son remplacement ou de son non remplacement (affichage et courriel). De même, les familles ont été averties par courriel dès le signalement d'un élève positif au sein d'une classe. Elles le seront également au cours du niveau 2. Les documents envoyés par courriel serviront encore de justificatif pour l'employeur et pour le retrait d'un autotest en pharmacie. Un certificat de scolarité a été distribué à chaque élève via le cahier de liaison.

Les familles sont informées par courriel de toutes les modifications du protocole.

**Capteurs CO2.**

Pour renforcer le protocole sanitaire, 8 capteurs CO2 ont été installés le 27 janvier 2022 dans les 6 classes et les 2 dortoirs. Ces capteurs permettent aux adultes de se rendre compte en direct de la concentration en CO2 afin d'ajuster la ventilation tout au long de la journée.

Les capteurs ont été recalibrés et cette opération sera à renouveler régulièrement par les services municipaux.

**P.P.M.S :**

Suite à la difficulté de mise en œuvre du PPMS « attentat-intrusion », une demande d'information a été effectuée par Monsieur CLAMENS et Mme EL KINANI (directeurs du groupe scolaire Jean-Jaurès). Monsieur Serge DUMANOIR,

conseiller technique adjoint de l'Équipe Mobile de Sécurité a dépêché l'agent monsieur Alain KEDHA en charge des dossiers sûreté, le mardi 12 octobre 2021 à 09 h 00 dans l'établissement.

De cette visite effectuée avec les deux directeurs, une représentante de la mairie, un policier municipal, le correspondant sûreté de la gendarmerie et une conseillère pédagogique, plusieurs points ont été soulevés.

L'équipe mobile de sécurité du rectorat de l'Académie de Toulouse a établi un constat de l'école et des préconisations. La priorité étant d'équiper le groupe scolaire d'une alarme spécifique attentat-intrusion et de procéder à la mise en place d'un occultant sur l'ensemble des clôtures (en priorité sur les cours de récréation). Ces travaux sont englobés dans le projet de construction des nouveaux locaux ALAE.

Les deux directeurs avec l'aide de la Conseillère Pédagogique de Circonscription chargée de la sécurité des écoles procèdent à la mise à jour du PPMS. Des rencontres sont prévues avec la municipalité pour finaliser le projet. La municipalité prévoit d'inscrire un crédit significatif au Budget 2022 pour être en mesure d'apporter des solutions dès cette année.

### **Cour de récréation.**

Un panier de basket a été installé dans la cour de récréation goudronnée, les enseignantes constatent moins de jeux « violents » de la part des élèves. L'équipe enseignante réitère sa demande d'installer les tableaux à craie sur les murs côté cantine pour multiplier les pôles de jeu. Ces tableaux récupérés dans les préfabriqués sont actuellement entreposés dans les locaux techniques municipaux.

Pour éviter que les élèves soient démesurément trempés par temps de pluie, l'école sollicite à nouveau les services techniques pour procéder à la modification de la gouttière.

Les jeux de cour (cabanes, toboggan, structure) nécessiteraient un coup de peinture. Serait-il possible que les services techniques s'en occupent ?

La poutre située dans la cour côté jardin ne semble pas répondre aux normes de sécurité (poutre trop haute et pas assez large). La directrice demande à la mairie le retrait de cette poutre et son remplacement par une autre structure plus adaptée à des élèves de maternelle, le sol est équipé d'un revêtement amortissant pour structures de jeux.

### **Classes découvertes GS.**

Les 2 classes de GS ont programmé une classe découverte sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi sans nuitée) aux Écuries Du VERNET (31810) du 30 mai au 03 juin 2022. La sortie se fait sur le temps scolaire et il n'y aura donc pas de nuit passée en dehors de la maison.

Le départ se fera en bus chaque matin et le retour en fin d'après-midi. Le pique-nique du midi sera fourni par les parents.

Le contenu du projet de cette classe découverte sera présenté par l'équipe enseignante lors d'une réunion parents-professeurs.

L'équipe enseignante, avec l'aide de la Conseillère Pédagogique de Circonscription, procède à l'élaboration du cahier des charges et à l'établissement d'une convention.

Pour financer ce projet, des actions sont menées par l'école et l'APEPJV ; les deux mairies (Pins-Justaret et Villate) ont été sollicitées pour une éventuelle participation financière. Le coût de la sortie s'élève à 2400 € soit environ 45 € par enfant. Le coût du transport (600 €) est pris en charge par la municipalité (budget bus).

### **Communication Ecole/familles.**

L'absentéisme des élèves, dû au contexte sanitaire, ne permet plus l'utilisation exclusive du cahier de liaison pour transmettre les informations aux familles, par conséquent la communication se fait essentiellement par courriel. L'information par courriel est appuyée par un affichage extérieur. Les parents séparés, tout comme les autres familles, reçoivent systématiquement les informations par courriel.

Le tableau d'affichage n'ayant pas été positionné à un endroit judicieux est, par conséquent, très peu fonctionnel, l'équipe enseignante demande une modification d'emplacement afin que les parents aient accès aux informations plus aisément.

## ALAE

### Organisation du mercredi après-midi.

Pas de questions précises de la part des parents.

Mme EL KINANI suppose que les parents d'élèves souhaitent savoir pourquoi, le mercredi après-midi pendant le temps « garderie », les élèves de l'école élémentaire sont dans la cour de l'école maternelle. Mme COFFE Barbara (directrice ALAE) explique qu'il y a un manque de personnel. Elle précise qu'elle procède, depuis sa prise de fonction, à des nouvelles mises en place pour que les élèves de l'élémentaire retournent dans leur bâtiment. Avant de valider la nouvelle organisation, Mme COFFE a besoin de recul. Les familles seront informées lorsqu'une solution adéquate sera retenue.

Mme COFFE demande aux familles de présenter systématiquement une pièce d'identité pour récupérer un enfant, les animateurs, notamment les remplaçants, ne connaissent pas tous les parents.

### Communication ALAE/familles.

La ligne téléphonique du bureau ALAE est en dérangement et est actuellement en cours de réparation. Le téléphone portable est commun à l'ALAE élémentaire et maternelle ce qui explique parfois les difficultés pour les familles de joindre les services ALAE. Mme COFFE réfléchit à une meilleure solution de communication avec les familles.

Mme BIRE BAGUÉ demande s'il est possible que la directrice ALAE renseigne les familles sur les motifs des grèves. Mme COFFE répond qu'elle ne peut pas donner ce genre d'informations via une messagerie courriel de L'Agglo Muretain. Elle précise également que les agents ne sont pas tenus de déclarer leur intention de faire grève, par conséquent il est parfois difficile de prévenir les familles longtemps à l'avance ; Mme COFFE envoie un courriel aux familles dès qu'elle a les informations.

Pour rappel : les numéros ALAE maternelle :

05.34.47.74.49 : téléphone bureau (actuellement indisponible).

06.27.17.79.68 : portable bureau

05.34.47.77.03 : téléphone hall école à partir de 16h30 uniquement.

## MAIRIES

### Stationnement parking de l'école :

Les deux directeurs du groupe scolaire souhaitent un marquage au sol pour optimiser le stationnement des voitures sur le parking des enseignants.

Mme TARDIEU précise que le marquage au sol relève d'une compétence de l'Agglo Muretain. Elle explique également qu'il y aura une perte de places de stationnement.

Mme EL KINANI fait remarquer qu'il y a déjà une perte de places car le parking n'est pas optimisé dû au stationnement hasardeux de quelques véhicules qui, de ce fait, gênent le passage. Il manque des places pour les venues occasionnelles (personnel remplaçant, autorités académiques et personnel de santé...). L'utilisation du badge sur le tableau de bord ne semble plus être respectée. Le personnel ALAE dispose d'un parking du côté des ateliers municipaux, Mme EL KINANI souhaiterait que l'on redéfinisse l'utilisation du parking « personnel de l'école ».

Mme FAUR et la police municipale vont procéder à un comptage des places potentielles afin d'attribuer des places réservées pour l'École (parking Personnel de l'École) et des places réservées pour le Périscolaire (parking avenue de Carrière et parking des ateliers municipaux).

### Locaux ALAE.

Pas de questions précises de la part des parents.

Mme TARDIEU souligne que plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec la municipalité, les directrices ALAE (maternelle et élémentaire) et la directrice de l'école maternelle. Les plans ont été réajustés en concertation avec les différents participants.

### **Sécurité aux abords du château d'eau.**

Le problème du stationnement « sauvage » aux abords du château d'eau est récurrent. M. GARAUD (maire de Villate) signale régulièrement ces incivilités à la gendarmerie. L'installation d'une chaîne avec cadenas pour condamner l'emplacement n'est pas envisageable car elle entraînerait une mise en danger des agents intervenant sur le site.

### **Eau chaude aux lavabos des sanitaires.**

Pour des questions sanitaires (prolifération de bactéries), l'installation d'un robinet d'eau chaude dans les sanitaires élèves ne peut pas être envisagée. L'eau chaude est impropre à la boisson et il sera difficile de surveiller si les enfants n'ingèrent pas cette eau lors des récréations ou temps ALAE.

L'eau n'est actuellement pas tempérée mais cela est certainement dû aux matériaux constituant les canalisations, il ne sera pas possible financièrement de changer toutes les canalisations de l'école.

**Association des Parents d'Élèves / site consultable sur : [www.apepjuv.fr](http://www.apepjuv.fr)**

### **Projets 2021/2022 :**

- Vente de gâteaux et produits sucrés/salés avec les enseignantes au marché de Pins-Justaret pour financer les classes découvertes GS.
- Tombola.
- « Vide ta chambre ».
- Vente de sacs personnalisés : projet à l'étude.

La séance est levée à : 19h38

❖ Prochain Conseil d'École : jeudi 16 juin 2022 à 18 h.

Mme Naïma EL KINANI



Mme Carole PONS (secrétaire de séance)

